



FURY

FUMIGÈNE 150m³



- ✓ Poudre insecticide
- ✓ Spécial infestation
- ✓ Protection jusqu'à 150m³



Insecticides

FUMIGÈNE 150m³

CARACTERISTIQUES

Fury Efficacité max, des solutions insecticides puissantes et techniques pour une action choc et durable.

- Traitement de choc spécialement conçu pour éradiquer les infestations d'insectes, y compris leurs larves (cafards, blattes, puces, punaises, fourmis, mites, mouches, guêpes, frelons, araignées, poissons d'argent...).
- Il s'utilise dans les lieux d'habitation et les locaux annexes (caves, greniers, garages, etc.).
- Une boîte de 30g permet de traiter 150m³.
- Composition chimique du produit actif :
 - Permethrine, n° CAS 52645-53-1, 50g/kg.
 - Extrait de pyrèthre 25%, n° CAS 8003-34-7, 24g/kg.
 - Type de produit : 18 (insecticides).
 - Date de péremption : 3 ans.

MODE D'EMPLOI

- Placer le fumigène sur un support ne craignant pas la chaleur.
- Mettre à l'abri toutes les denrées alimentaires et boissons y compris celles pour animaux. Couvrir les aquariums et terrariums et débrancher la pompe.
- Ne pas rester dans la pièce pendant le traitement et ne pas y laisser les animaux.
- Ouvrir la boîte et allumer la mèche.
- Fermer les portes et fenêtres.
- Sortir de la pièce en refermant soigneusement la porte.
- Laisser agir 5 heures.
- Aérer et éliminer la poussière pour aspiration avant de réutiliser le local.

CONDITIONNEMENT

PRODUIT	CODE PRODUIT	GENCOD	UNITES PAR CARTON	CARTONS PAR COUCHE	CARTONS PAR PALETTE	NOMBRE DE COUCHES
Fumigène 150m ³	PV01370001	3172350137006	6	32	320	10

V3 – 06/2016

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

679 av Docteur Julien Lefebvre
06270 Villeneuve-Loubet
www.proven.fr

N°Azur 0 810 400 402
PRIX APPEL LOCAL

PROVEN ORAPI ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. PROVEN ORAPI n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.